

Sur l'organisation du congrès tous les 3 ans

La proposition de modification statutaire visant à organiser le congrès du SNES tous les 3 ans et non plus tous les 2 ans n'est pas nouvelle mais n'a jamais recueilli la majorité qualifiée lors de nos précédents congrès. On voit bien que cette proposition fait écho à des difficultés militantes, qui se sont faites jour particulièrement en cette année d'organisation, en plus du congrès SNES, du congrès de la FSU : le temps, l'énergie, les moyens mis en œuvre ne sont-ils pas disproportionnés ? Vouloir faire deux congrès sérieusement la même année, surtout quand on sait la forte implication du SNES dans la vie interne de la FSU, n'est ce pas hors de portée ?

Mais on voit bien aussi, d'un autre côté, le problème démocratique que pose l'allongement de la périodicité entre chaque congrès : les congrès sont des moments irremplaçables de travail sur le fond et la cohérence des mandats, dans un cadre militant large.

Nous proposons donc que le passage aux 3 ans, s'il est retenu par les congrès académiques, soit assorti de changements dans l'organisation du deuxième Conseil National les années sans congrès, ces changements ne nécessitant pas de nouvelle modification statutaire et pouvant donc trouver leur place dans le thème 4 : un texte préparatoire sur un ou deux mandats d'étude ainsi que sur l'orientation générale pourrait être envoyé 15 jours avant ce CN, un conseil syndical organisé dans les académies sur cette base une semaine avant, et possibilité pourrait être donnée à un suppléant par S2 et par S3 d'assister à ce CN (sans droit de vote).

Benoît Teste, pour le secrétariat académique du S3 de Lyon.